

CANADA

Débats des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES.

Vendredi, 6 juin 1919.

La séance est ouverte à trois heures.

MENEES SEDITEUSES.

L'hon. HUGH GUTHRIE (solliciteur général) dépose le rapport du comité spécial chargé d'examiner la législation contre les menées séditeuses.

M. L'ORATEUR: Est-ce que la Chambre désire entendre la lecture de ce rapport?

M. McKENZIE: Le premier ministre devrait, à mon avis, fixer un jour pour la discussion de ce rapport et il serait désirable que le rapport soit distribué aux députés dans l'intervalle. Je ne l'ai pas vu et je n'en connais pas la teneur.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): L'importance du sujet autorise la ligne de conduite que propose l'honorable chef de l'opposition. Nous discuterons le rapport lundi ou mercredi prochain; j'annoncerai la date exacte à mon honorable ami un peu plus tard.

M. McKENZIE: Mardi serait le meilleur jour.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Nous dirons donc mardi pour l'instant.

M. L'ORATEUR: Le rapport sera publié dans les procès-verbaux de la Chambre.

1re LECTURE

D'un projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à faire droit à Andrew Pepper.

COMMUNICATION DE LA CORRESPONDANCE ECHANGÉE ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DEMISSIONNAIRE.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai obtenu de Son Excellence le Gouverneur général l'autorisation de communiquer à la

Chambre la correspondance relative à la démission du ministre de l'Agriculture:

Ottawa, le 4 juin 1919.
Au très hon. sir Robert Borden, G.C.M.G.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

Cher sir Robert,—Dans l'étude qu'il a faite du budget qui sera présenté demain à la Chambre, le Gouvernement a, je le présume, pris des conclusions définitives quant à la forme que ce budget affectera. Comme vous le savez sans doute, ces conclusions ne m'agrément point, et je ne saurais, par suite, les appuyer ni à la Chambre ni dans le pays. Ayant pris cette décision, il ne me reste plus qu'une ligne de conduite à suivre, celle de vous offrir comme je le fais par les présentes, ma démission de membre du cabinet. Les motifs de ma décision seront plus longuement expliqués à la Chambre quand l'affaire y sera débattue.

La démobilisation n'ayant pas encore complètement mis fin aux choses qui concernent la guerre, permettez-moi de vous dire que seules des convictions profondes m'obligent, après avoir mûrement examiné la question, à prendre cette attitude.

Je ne saurais m'abstenir de reconnaître ici le courage avec lequel vous avez pendant la guerre, et surtout l'an dernier, fait face aux graves ennuis et aux lourdes responsabilités dont le peuple canadien ne s'est pas encore pleinement rendu compte. Je dois vous dire aussi combien j'admire votre conduite outremer dans les négociations délicates et difficiles auxquelles vous avez pris part comme représentant le Canada.

Permettez-moi, en outre, de vous remercier sincèrement pour les nombreux témoignages de bienveillante courtoisie que vous m'avez donnés au cours des dix-huit derniers mois, lorsque je n'étais encore que peu habitué à la besogne parlementaire et aux problèmes très difficiles et très compliqués que suscite l'administration de ce pays.

Sincèrement à vous,
(Signé): T. A. Crerar.

A cette lettre a été donnée, le même jour, la réponse suivante:

Ottawa, le 4 juin 1919.

Mon cher monsieur Crerar,—J'ai reçu avec un chagrin sincère et profond votre lettre de démission de membre du cabinet; mais je tiens pour sincères les convictions qui vous obligent à cette démarche, et je me rends parfaitement compte de la situation dans laquelle vous vous trouvez.

Je me ferai un devoir de communiquer immédiatement à Son Excellence le Gouverneur général votre décision, en le priant de bien vouloir m'autoriser à l'accepter.

Depuis près deux ans que vous êtes du nombre de mes collègues, j'ai pu m'apercevoir que